

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois 12 fr
Six mois 23
Un an 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grand-Chausé; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bulier et C^o place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois 14 r
Six mois 27
Un an 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

ROUBAIX, 15 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée nationale, présidée par M. Martel, a continué et achevé hier sa délibération sur l'Internationale. L'ensemble de la loi a été adopté.

M. de Chasseloup-Laubat vient de déposer son rapport sur la réorganisation de l'armée. Le titre 1er donne l'exposé des dépositions générales qui constituent les bases du nouveau projet. Le service personnel; la suppression du remplacement, l'obligation pour tous de servir le pays de 20 à 40 ans, l'interdiction de toute prime d'engagement, l'interdiction du vote aux militaires sous les drapeaux, telles sont les principales dispositions contenues dans le titre 1er du projet. Le titre 2 est relatif aux appels. La première section reproduit ce à peu près les dispositions de la loi de 1832, spéciales aux tableaux de recensement et aux opérations du tirage au sort. La 2^e section du titre 11 a trait aux exemptions, aux dispenses et aux sursis d'appel.

Désormais, il n'y aura d'exemptions définitives que celles qui seront accordées aux jeunes gens infirmes. L'exemption pour insuffisance de taille n'existe plus; les jeunes gens de petite taille seront employés dans le service auxiliaire; toutefois, avant qu'il soit définitivement statué sur leur sort, ils seront ajournés deux années de suite à un nouvel examen. Il en sera de même pour les jeunes gens faibles de constitution. Quant aux fils aînés de veufs ou de veuves, ils ne seront pas exemptés, mais dispensés temporairement. Les élèves de certaines écoles, les séminaristes sont également dispensés du service, comme cela a lieu en vertu de la loi de 1832. Une exception a été faite pour les plus grands prix de l'Institut et de l'Université; ceux-ci ne sont plus portés comme exemptés. Enfin, en temps de paix, des sursis pourront être accordés dans la proportion de 4 %, aux jeunes gens qui établiront qu'ils sont nécessaires à leurs familles. La 3^e section du titre 11 a trait à la formation et aux opérations des conseils de révision.

Un décret publié au Journal officiel donne un dénombrement de la population française; une circulaire du ministre de l'intérieur, publiée en même temps, donne les instructions nécessaires.

D'après le Financier de Londres, le gouvernement de Washington serait résolu à saisir dès le 15 avril le tribunal arbitral de la question des dommages-intérêts. Alors même que l'Angleterre ne se serait pas fait représenter au tribunal, il passerait outre, sous prétexte que 3 commissaires formaient la majorité de la Cour, celle-ci sera compétente pour prononcer une décision.

Nous doutons que le gouvernement américain aille si loin. — Le bâtiment porteur de la réponse de l'Amérique est arrivé à Liverpool. On n'en connaît pas encore le texte.

On écrit de Rome, le 12 mars. Un des principaux meneurs du Mazzinisme préchait l'autre jour les frères et amis sur la nécessité absolue d'accepter le retour des Bonaparte, appui de la dynastie savoyarde en Italie et en Espagne. Napoléon III garantirait à Victor-Emmanuel et à don Amédée leurs trônes et verrait en retour le sien garanti par les Hohenzollern. Les Hohenzollern s'arrangeront toujours à Napoléon III, ils tireront toujours comme ils l'ont fait, grand parti de sa médiocrité présomptueuse. D'ailleurs le pangermanisme de M. de Bismark a ceci de commun avec l'unité italienne de la Consorteria subalpine, qu'il ne confond pas du tout les Bonaparte dans la haine enragée qu'il porte à la France, haine toujours mêlée de crainte. — Un personnage fort bien placé pour juger M. de Bismark, nous assurait, il y a longtemps déjà, c'était presque au lendemain de Solferino, — qu'au cas même où la France et l'Allemagne devraient se faire la guerre, Napoléon III et monsieur de Bismark finiraient toujours par s'entendre.

Le traité de commerce.

D'après un correspondant du Manchester Guardian, le gouvernement anglais se refuse à toute modification des tarifs; aussi M. Thiers aurait-il répondu à des chambres de commerce qui lui demandaient des renseignements sur les négociations, qu'une dernière tentative allait être faite à Londres et que, si elle échouait, le traité serait dénoncé.

Lettres de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 14 mars 1872.

L'accord entre le gouvernement et la commission chargée de remanier le projet de loi Victor Lefranc, n'était pas aussi complet que les optimistes le pensaient. Voici qu'on annonce pour lundi prochain, une séance orageuse, dont l'issue pourrait bien, paraît-il, déconcerter toutes les combinaisons préconçues. Hier, plusieurs députés rappelaient qu'à l'occasion d'autres projets de loi, dont l'adoption, après avoir été longtemps combattue, semblait ne plus devoir faire l'objet d'aucun débat, on avait vu M. Thiers monter inopinément à la tribune et recommencer une campagne qui dérouterait toutes les prévisions. Nous devons ajouter que la majorité des membres de la Chambre doutent que le gouvernement recoure à cette mise en scène. Un spectacle plus inattendu serait celui du retrait de la loi; quelques membres de la droite n'étaient pas très éloignés de croire hier, que M. Thiers, pour éviter une crise, renoncerait complètement à soumettre le projet de loi aux délibérations de la Chambre.

Toutefois, je dois nous faire remarquer que cette rumeur trouvait généralement peu de créance. Au contraire, beaucoup de personnes croient qu'au fond, M. Thiers attache peu d'importance au projet en lui-même, mais qu'il ne sera

pas fâché de saisir ce prétexte pour prononcer un leading-discours, et faire connaître les principes qui le guident dans la direction politique du pays. En résumé, toute chance de conflit paraît maintenant à peu près écartée de ce côté, en sera-t-il de même pour la question financière? Le budget de la guerre est jusqu'ici le terrain sur lequel la commission et le gouvernement semblent le moins près de s'entendre. Une transaction est cependant intervenue. Hier, M. Thiers a accepté une réduction de 20,000 hommes, c'est-à-dire que l'effectif total serait de 444,000 hommes, au lieu de 464,000. Il résulterait déjà de ce chiffre une économie de 10 millions. Reste la grosse question des impôts nouveaux. On leur demande 140 millions; 50 sont déjà assurés par le nouveau droit de douane. Quant aux 90 millions restant, M. Thiers persiste à les demander à l'impôt sur les matières premières. De là, des tiraillements entre la commission et le gouvernement.

La gauche délibère en ce moment sur la question de savoir si elle doit donner sa démission en masse. D'après les rumeurs qui courent, le dénouement de ce coup de théâtre serait déjà arrangé: un député de l'extrême gauche porterait à la tribune une motion de nature à provoquer les protestations de la droite, et dès que le tumulte serait à son comble, gauche opérerait une sortie triomphale. Le lendemain, un manifeste adressé au peuple de Paris et signé de tous les démissionnaires ferait connaître les motifs qui auraient déterminé cette décision. Naturellement nous ne garantissons rien de ces bruits, bien que quelques membres aient fait mine, à la séance d'avant-hier, de vouloir quitter la salle sous les soubresauts de bon voyage! dont les salua la droite; un certain nombre auraient, paraît-il, résigné ce soir-là même leur mandat.

Les députés de la Seine se sont réunis hier dans un des bureaux de la Chambre, pour délibérer sur les mesures à prendre afin d'obtenir le remboursement de deux cents millions dus par l'Etat à la ville de Paris. Lorsque les préliminaires de l'armistice furent conclus, l'Etat, obligé de fournir immédiatement cette somme à la Presse, en demanda l'avance à la municipalité de la Seine. Les deux cents millions furent aussitôt accordés, non pas comme une contribution de guerre, mais comme une des conditions de l'armistice, M. Vautrand s'est longuement étendu sur la légitimité des réclamations présentées au gouvernement et sur la nécessité de provoquer un prompt remboursement. La dette de la ville est de deux milliards, legs du régime précédent, et cette somme de deux cents millions ne sera donc pas inutile à l'équilibre du budget.

Une commission a été nommée pour négocier avec M. le ministre des finances, elle se compose de MM. de Pleux, André, Denormander, Gambetta et Tizard.

Le bureau de la droite modérée est constitué. Le comité directeur se compose de MM. le Vicomte de Cumont, de Tarterau, Ernoul, de Kerdel, Baragnon et

Tailhaud. Le comité exercera pendant 8 mois les fonctions dont il est investi, et chacun des membres présidera successivement pendant un mois les réunions.

Le centre droit doit tenir samedi prochain une séance importante. Le projet de loi Victor Lefranc sera d'abord discuté, puis les orateurs, examinant toutes les éventualités que ce projet peut faire surgir, délibéreront spécialement sur la conduite à tenir dans le cas où M. Thiers abandonnerait la présidence.

Il paraît à peu près certain que la suspension des travaux parlementaires si prolongera pendant quatre ou cinq semaines.

Les agissements du gouvernement italien préoccupent un grand nombre de députés et particulièrement ceux qui s'intéressent aux affaires extérieures. Il était question hier d'une interpellation qui serait adressée au gouvernement par un membre du centre droit, peut-être par M. d'Audiffret-Pasquier, afin de provoquer de la part de M. de Rémusat des explications sur ce sujet.

Trois camps nouveaux doivent être créés dans le courant d'avril. A Toulon à Lorient et à Cherbourg, dans le but de familiariser les troupes d'infanterie de marine avec les moyens d'attaques et de défense usités dans les armées de terre. Ces troupes seront exercées surtout à la construction des ouvrages tranchées, fortifications volantes etc; jusque-là ce jour, ont été faits par le génie.

Le procès intenté par le général Trochu au Figaro est destiné à prendre une grande importance. MM. Rouher, Grandperret et Lachaud jouent un rôle dans ce procès qu'on veut diriger surtout contre le gouvernement du 4 septembre.

Paris, 14 mars 1872.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

La séance d'hier sera comptée parmi les bonnes actions de l'Assemblée et du Gouvernement. On discutait les articles de la loi sur l'Internationale. Les violents de la gauche, découragés par leurs luttes de ces derniers jours, laissaient la parole aux doucereux et aux esprits faux. Ceux-ci en ont profités pour attaquer le projet de loi par des subtilités juridiques. M. Dufaure les en a fait repentir. L'art 1^{er} de la loi poursuit quiconque s'affiliera à l'Internationale. M. de Pressensé a soutenu que cette rédaction était trop vague; qu'elle prêterait à l'arbitraire et qu'il fallait limiter nominativement chacun des faits qui pourraient constituer l'affiliation. Aussitôt après lui, M. Jules Favre (doublé de M. Berthaud) a soutenu, au contraire, que la rédaction de l'art 1^{er} était trop précise, qu'elle avait le tort de viser spécialement l'Internationale, ce qui était odieux et presque persécution; la loi ne devant pas avoir d'ennemis.

C'est quand il est aux prises avec la subtilité que M. Dufaure est admirable. Sa logique forte et clairvoyante sait éclairer d'un rayon soudain les plus décevantes fantasmagories. M. le garde des sceaux s'est chargé à lui tout seul, de mettre à leurs places toutes ces équi-

voques. A M. de Pressensé, il a répondu que la rédaction de l'art 1^{er} mettait le juge en mesure de donner à ses décisions la plus grande netteté, puisqu'elle le laissait maître de signaler toutes les preuves d'affiliation, que la poursuite pourrait faire surgir. Dans une rapide énumération de ces différentes preuves (telles que les cartes, les livrets, les réunions occultes, les cotisations, les mots d'ordre, etc.) il a fait voir que la série en était presque sans fin. Si la loi s'était égarée sous l'énumération de ces mille moyens de preuve, elle en aurait toujours oublié quelques-uns et chaque lacune aurait acquis l'impunité de quelque délinquant.

Se tournant vers M. Jules Favre, M. le garde des sceaux n'a pas eu de peine à prouver que la loi contre l'Internationale ne s'attaquait nominativement à aucune personnalité, mais seulement à tous ceux qui s'affilieraient à l'Internationale. Quant à cette société elle-même, qui n'est pas une personne, qui n'est pas une doctrine, M. Dufaure s'est étonné qu'on n'eût pas le droit de la maudire. Il a mis en relief avec une rare vigueur l'espace de comaisération élégante dont M. Jules Favre semble vouloir couvrir toutes les turpitudes. La loi ne doit pas avoir d'ennemis, disait l'orateur en répétant le mot de son adversaire. Vous voulez dire quelle n'est l'ennemie de personne? Je l'accorde. Mais ce que j'affirme, c'est qu'elle sera toujours l'éternelle ennemie de ce résumé de toutes les mauvaises passions que l'Internationale a vomies sur notre malheureuse France.

A ce moment, M. Dufaure était réellement orateur. Sa vigoureuse logique, échauffée par un éclair d'honneur indigné lui prêtait je ne sais quel accent impérieux, pathétique; sa puissante main ébranlait la tribune, ses yeux lançaient des éclairs. Il a été couvert d'applaudissements à faire craquer la salle.

La majorité ne lui a d'ailleurs pas marchandé sa récompense. Nos lecteurs en jugeront par les trois scrutins que voici. L'amendement de M. Berthaud soutenu par Jules Favre, n'a obtenu que 82 suffrages et a été rejeté par 478 voix. Celui de M. de Pressensé a été repoussé par 419 voix contre 178. Enfin, l'art. 1^{er} lui-même du projet de loi du gouvernement a été voté par 501 voix contre 104.

En sortant de la séance, un de nos honorables me faisait remarquer les chiffres, et l'enseignement qu'ils comportent. On accuse parfois la majorité de manquer de suite dans ses vues. Il y a pourtant un terrain sur lequel, depuis un an, elle reproduit invariablement sa même union de 4 à 500 voix, c'est le terrain de l'honnêteté politique et de la justice. Qu'il s'agisse de décentraliser avec modération les communes ou les conseils généraux; qu'on l'appelle à retirer les odieuses lois de proscription et d'exil; qu'elle soit conviée à protéger la société, la famille, la religion, et vous voyez aussitôt reparaître les mêmes chiffres.

Pourquoi le gouvernement ne voit-il pas dans ce symptôme un avis utile?

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 16 MARS 1872

— 20 —

L'ENVERS DE LA COMÉDIE

DEUXIÈME PARTIE

I.

LE TALLON.

(Suite)

Comme elle prononçait ces derniers mots en essayant de sourire, un coup de marteau assez violent retentit à la porte cochère. — C'est lui! dit-elle en se levant à demi, et déjà un pardon charmant rayonnait dans son regard et sur ses lèvres: quelques secondes après, on entra: ce n'était pas Edgard, c'était Mme Rosine, camériste favorite de Mme Mévil, et parfois confidente de ses inquiétudes et de ses chagrins.

Rosine apportait une lettre à sa maîtresse, et quoiqu'il n'y eût rien là de bien surprenant, Mme Mévil éprouva un frémissement involontaire. La lettre avait une de ces physionomies suspectes, de ces sinistres, qui déplaisent ou alar-

ment avant d'avoir parlé. D'abord elle exhalait une forte odeur de musc; ensuite l'écriture de l'adresse était évidemment contrefaite et, bien que l'enveloppe eût la forme et la dimension convenables, cette écriture était grossière, et l'orthographe fort peu respectée. Mme Mévil la tint un moment à la main, hésitant à l'ouvrir.

— Qui a apporté cette lettre? demanda-t-elle: le facteur? un domestique?

— Non, madame la baronne, un commissionnaire, répondit Rosine. Sa maîtresse se décida enfin à lire cette lettre déplaisante: voici ce qu'elle renfermait:

« Ci madame Mévil veut savoir où son mari pace saisi soiré, aile na qua ce trouvais, vert minui, o bal massquet de l'Opéra, dent la sale du foière; aile i véra dais chauce ki l'aintsiraicéron.

« Une amie ki ce fra caunètre. »

Mme Mévil commença par jeter cette ignoble lettre; puis elle la reprit. Une vive douleur, mêlée d'humiliation et de surprise, faisait rouler dans ses yeux quelques larmes brûlantes qui s'y séchaient aussitôt. Cette espèce d'infiltration douloureuse particulière aux lettres anonymes distillait dans son cœur goutte à goutte ses mystérieux poisons!

— Non, ce n'est pas possible! s'écria-t-elle avec dégoût; la créature qui a écrit cette infamie, ne sait rien, ne peut rien savoir du monde où Edgard cherche ses succès... C'est une charge d'atelier... Quelque rapin famélique qui aura

voulu se désenrayer à mes dépens!... ou bien quelque ouvreuse de loges mécontente de ses étrennes... ou encore quelque mère d'actrice dont Edgard aura sifflé la fille!...

Mais plus elle se donnait de bonnes raisons pour se rassurer, plus son angoisse augmentait. D'abord elle savait fort bien que les gens du monde ne sifflent plus au théâtre. Ensuite, elle avait, soit pendant son veuvage, soit après, trop consciencieusement rempli ses attributions de femme élégante, vu de trop près certaines concessions, certains contrastes de la société polie pour ignorer qu'une créature capable d'écrire la lettre qu'elle avait entre les mains, pouvait bien avoir des renseignements très-exacts sur les intrigues et les médisances de salon. Le bal de l'Opéra lui-même, une sorte de terrain neutre où le monde et la Bohème, la société et les collisses avaient eu, de temps immémorial, le privilège de se rencontrer?

A cette idée du bal de l'Opéra, Mme Mévil regarda de nouveau la pendule, dont l'aiguille marquait minuit; puis elle se tourna vers Rosine qui se tenait debout dans le plus respectueux silence, mais dont l'œil vif et intelligent semblait lire dans sa pensée.

— C'est aujourd'hui bal de l'Opéra? dit-elle avec une feinte indifférence.

— Qui, madame, tous les samedis soir jusqu'à la mi-carême; on dit qu'ils sont charmants cette année.

personnes de ma connaissance y sont allées en partie fine, pas plus tard que samedi dernier?...

— Ôti oui, madame! c'est connu de tout le faubourg Saint-Germain: M. le comte et M^{me} la comtesse de Selange; leur cousin, le secrétaire d'ambassade; lord et lady Riswill; la duchesse de Frémy, l'ancienne amie de madame; le vicomte de Montléon; M^{me} de Présolles, et un jeune peintre qui a une belle barbe et que la duchesse protège. C'est M. le vicomte, qui est si gai, qui avait monté cette partie; même que Robert, son valet de chambre, m'a tout raconté. On est revenu, au petit jour, souper chez lady Riswill, et ils ont tous ri comme des fous; on a bien regretté que madame n'y fût pas!

— C'est vrai; je tourne à l'élegiel dit tristement M^{me} Mévil en chiffonnant la manche de son peignoir.

Il y eut un moment de silence; après quoi elle reprit:

— M. Mévil y va sans doute quelquefois?

— Monsieur le baron! oh! certainement! même que Joseph...

— Rosine s'arrêta et se mordit les lèvres comme si elle craignait d'en avoir trop dit.

— Eh bien! mademoiselle, quelle a été la confiance de Joseph? demanda Mme Mévil avec un pâle sourire.

— Oh! rien... et puis ce n'est peut-être pas vrai: Joseph est si menteur!... m'a dit seulement que monsieur le

baron lui avait donné ordre de venir, à onze heures, l'habiller au club, rue Grange-Batelière, et qu'il croyait que ces messieurs avaient le projet d'aller de là à l'Opéra.

— Je le savais, répliqua la baronne d'un ton un peu moins héroïque que le grand-maître des Templiers.

Nouveau silence.

— Je le savais si bien, reprit au bout d'un moment Mme Mévil, qu'une folle idée m'était venue, tout à l'heure, en causant avec mes tisons; ces messieurs sont tous là, en gâteaux, en viveurs, se croyant bien loin de leurs femmes, de leurs mères, de tout regard inquisiteur... J'avais eu un moment envie — mais c'est une sottise et j'y renonce — de prendre un masque et un domino, d'aller moi-même passer une heure à ce bal, de m'accrocher au bras des amis de mon mari, de les intriguer en leur racontant quelques histoires intimes qu'ils croient bien cachées, puis de finir par M. Mévil; et après l'avoir taquiné, persécuté, tourmenté, de me faire connaître.

— Ou mieux, dit l'intelligente sou-brette saisissant la balle au bond, de lui annoncer la révélation d'un secret bien intéressant, bien terrible, de lui donner rendez-vous pour demain aux Tuileries ou dans une allée des Champs-Elysées, et de l'y mettre en présence... de sa femme!

— C'est dommage que ce soit une folie, dit Mme Mévil d'un air grave, comme pour rappeler à l'ordre sa camé-